

**Réactions à la nouvelle enquête publique relative aux modifications
souhaitées par le Collège au Schéma de structure communal et au Règlement
communal d'urbanisme :**

L'enquête publique précédente a eu lieu entre le 19/10/2015 et le 30/11/15. Nous avons appris que 262 réclamations ont été faites.

Ces documents sont à nouveau à l'enquête **jusqu'au 28 juin 2016 au plus tard.**

Une seule réunion d'information a été fixée au 16/06/16 pour laquelle une **publicité insuffisante** a été faite. Les signataires s'étonnent que les réclamants à la 1^{ère} enquête n'aient **pas reçu un courrier personnalisé** les informant de la remise à l'enquête publique.

A la lecture desdits documents mis à la nouvelle enquête nous constatons :

1) Que le diagnostic pris en compte pour proposer des modifications date **toujours de 2010** ce qui est totalement dépassé et inadmissible ;

2) Qu'aucune communication n'est faite sur le contenu des **réclamations citoyennes** ni sur celles qui ont été prises en compte ou pas.

3) Que rien n'a été proposé en matière de **mobilité et d'inondations :**

a) ALORS QUE le plan de mobilité date de 2003 **et qu'il n'est en cours de révision que pour LLN ;**

b) ALORS QUE le Collège transforme des quartiers périphériques en zone de centre ville (ex : zone domaine Balzat) et souhaite transformer la zone du parking du Douaire et le terrain des Bétons Lemaire en zone d'habitat, sans oublier les projets de densification pour Benelmat pour ne citer que ces dossiers ;

Nous demandons au Collège AVEC INSISTANCE de revoir le plan de mobilité pour l'ensemble de la commune avant la délivrance de nouveaux gros projets immobiliers (tout projet de plus de 10 logements) ;

4) Que le but des modifications souhaitées par le Collège est la **densification :**

Nous demandons au Collège de maîtriser la densité du bâti sur tout le territoire **en ce compris la vallée de la Dyle** en indiquant clairement pour cette zone une **densité maximale** autorisée. Cette densité doit maintenir le caractère de « Ville à la Campagne » sur tout le territoire de la commune et pas seulement à Rofessart et à Céroux.

5) Qu'au niveau des **aires de renouvellement urbain**, il n'y a pas assez de contraintes au niveau du bâti et de la mobilité : le RCU doit fixer des règles claires et contraignantes et les solutions de mobilité doivent être développées avant toute construction.

Signataires :

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
------------	---------------	----------------	------------------

NOM

PRENOM

ADRESSE

SIGNATURE